



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1163

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place des Jacobins - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009**Délibération n° 2009-1163**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place des Jacobins - Approbation du projet - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En vue de procéder à la requalification de la place des Jacobins à Lyon 2°, le conseil de Communauté a décidé, dans sa séance du 14 février 2005, de lancer des études préalables et d'individualiser une première autorisation de programme de 150 000 €. Une seconde autorisation de programme relative aux frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage a été individualisée le 12 juin 2007 pour un montant de 900 000 €. Le marché de maîtrise d'œuvre a ensuite été attribué au groupement Jacqueline Osty/Lionel Orsi/Girus/Cyclades/Atelier Roland Jeol. Les études de conception ont été conduites en 2008 et 2009.

Le périmètre de l'aménagement comprend la totalité de la place des Jacobins ainsi que les espaces d'articulation en lien avec les secteurs Mercière et Célestins. L'ensemble représente une surface d'environ 9 000 mètres carrés.

Le projet proposé respecte tous les éléments de programme préalablement définis, à savoir :

- reconstruire une identité à la place en substituant à l'image actuelle de giratoire automobile celle d'une véritable place publique, au caractère patrimonial,
- rétablir l'équilibre entre l'espace dédié aux piétons et l'espace accordé aux automobilistes pour favoriser une meilleure mixité des usages, en particulier, la vie de quartier, l'activité commerciale, l'animation touristique et les déplacements tous modes confondus,
- organiser de façon cohérente les contraintes fonctionnelles telles que la circulation, le stationnement, la station taxis, les équipements urbains, etc.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût global de l'opération est estimé à 7 000 000 € TTC. Une consultation pour la réalisation des travaux sera lancée, conformément au code des marchés publics.

Afin de garantir une unité dans la conception et la réalisation du projet, et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la Communauté urbaine réalisera l'ensemble des travaux y compris ceux qui relèvent normalement de la compétence de la ville de Lyon (plantations arbustives, éclairage public, toilettes publiques) et dont le coût total est estimé à 850 000 €. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée à cet effet.

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées à hauteur de 1 050 000 €, il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 5 950 000 € afin de financer :

- les travaux d'aménagement proposés,
- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage.

Le calendrier de cette opération reste conditionné par l'avancement du projet de restauration de la fontaine, piloté par la ville de Lyon, dont les travaux doivent être réalisés préalablement à l'aménagement de la place. A ce jour, le chantier de restauration de la fontaine étant prévu de fin 2010 à début 2011, les travaux d'aménagement de la place sont programmés de début 2011 à mi 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'aménagement de la place des Jacobins pour un coût global prévisionnel de 7 000 000 € TTC en dépenses et 850 000 € en recettes,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine et la ville de Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A-2 Réaliser de grands projets structurants, sur l'opération n° 1175 individualisée le 12 juin 2007.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant supplémentaire de 5 950 000 € en dépenses et 850 000 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 20 000 € en 2010
- . 2 960 000 € en 2011
- . 2 960 000 € en 2012
- . 5 000 € en 2013
- . 5 000 € en 2014

- pour les recettes :

- . 340 000 € en 2011
- . 340 000 € en 2012
- . 170 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 7 000 000 € en dépenses et 850 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.